



Le président-éditeur de LA PRESSE, Roger D. Landry, remet au président du Club nautique et sportif de Montréal, M. Jacques Lefebvre, une reproduction d'une page couleur de LA PRESSE de 1909 consacrée au carnaval de Montréal. photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Un ours sera la mascotte du Carnaval de Montréal

■ Haut de plus de deux mètres, blanc immaculé, le pelage dense et soyeux, Boule de Neige entend bien supplanter graduellement le Bonhomme Carnaval, mascotte d'hiver de Québec. Interrogé par LA PRESSE, hier, l'ours polaire a grogné sa satisfaction de voir revivre, après un siècle, la grande tradition du Carnaval de Montréal.

FLORIAN BERNARD

Boule de Neige était l'un des nombreux invités du Service des sports et loisirs de Montréal, hier dans les îles, à l'occasion de l'ouverture prochaine du carnaval d'hiver. Parmi ces invités, il y avait le père d'une autre mascotte célèbre, Youppi, c'est-à-dire Roger D. Landry, président et éditeur de LA PRESSE, qui a remis à son homologue du Club nautique et sportif de Montréal une reproduction encadrée d'une page pleine couleur de LA PRESSE, édition du 13 janvier 1909. Cette page est consacrée au Carnaval de Montréal de 1909.

Ce Carnaval de Montréal, version 1984, aura lieu du 28 janvier au 4 février sous le thème général du Festival des neiges. On y attend des milliers de visiteurs. Les activités principales se dérouleront dans l'île Notre-Dame, à proximité du bassin olympique.

C'est à cet endroit que sera érigé un immense palais de glace, commandité par LA PRESSE, servant de point de ralliement des visiteurs. Le journal a organisé un concours photographique ouvert à tous les amateurs. Il suffit de photographier ce palais de glace, en noir et blanc ou en couleurs (à l'exclusion de diapositives) et d'adresser au journal.

Un grand prix de \$500 sera attribué au gagnant et la photo primée sera publiée dans LA PRESSE du samedi 10 mars prochain. Les détails de ce concours seront publiés régulièrement dans LA PRESSE à compter du 28 janvier.

Rappelons que l'accès à toutes les activités du festival des neiges sera gratuit. Au nombre des principales manifestations, il y aura une course d'attelage de chiens huskies sibériens, une

course sur glace de traîneaux tirés par des chevaux, un concours de sculptures sur glace, une soirée de patinage en dégüisements, de la planche à voile sur neige, un tournoi de crosse où s'affronteront des équipes de journalistes de divers médias de la métropole, des courses de serveurs sur glace, des courses de... lits, mettant aux prises des pompiers et des policiers, un marathon populaire, un tournoi de ballon sur glace et bien d'autres.



Mmes Sophie Desmarais, membre du Comité du centenaire, et Ginette Bocage, secrétaire du président-éditeur de LA PRESSE, ont présenté à Boule de Neige un gâteau de bienvenue. photo Jean Goupil, LA PRESSE

Les grands voiliers invités à faire escale à Montréal

■ Plusieurs organismes montréalais, dont la Chambre de commerce et les autorités portuaires, veulent amener dans la métropole les grands voiliers qui se rendront à Québec l'été prochain.

GILLES GAUTHIER

Le vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Montréal, M. André Vallerand, a déclaré hier à LA PRESSE que cet organisme caresse ce projet de-

puis un certain temps déjà et que des approches ont été faites auprès des organisateurs de la manifestation de Québec, la Corporation Québec 1534-1984. Le président de la corporation, M. Richard Drouin, prendra d'ailleurs la parole devant les membres de la Chambre mardi prochain. Pour M. Vallerand, la venue des grands voiliers aurait des retombées touristiques importantes pour Montréal.

Le président du port de Montréal, M. Roméo Boyer, rappelle

que les voiliers ont été invités à se rendre à Toronto après les manifestations de Québec et veut leur demander de s'arrêter en cours de route à Montréal. « Et même s'ils ne vont pas à Toronto, rien ne nous empêche de les inviter ici ». Il ajoute que cette extension du voyage serait intéressante pour les équipages et constituerait un attrait certain pour les Montréalais ne pouvant se rendre à Québec, tout en leur faisant mieux connaître le port.

Super Vente Annuelle

Rabais de 20% à 50%

SUR LES LAMPES DE TABLE ET DE PLANCHER, LUMINAIRES, ET MURALES A PRIX REGULIER

SPÉCIAUX
DERNIERS
4 JOURS
SEULEMENT

A et B

A-RAMPE CHROMÉE 36" 6 LUMIÈRES
SPECIAL \$19.95

B-RAMPE SIMILAIRE 24" 4 LUMIÈRES
SPECIAL \$14.95

C-LUMINAIRE DE PANNEAUX DE VERRE BISEAUTÉ 5 LUMIÈRES
SPECIAL \$79.95



D-ENCASTRÉ D'INTÉRIEUR OU D'EXTÉRIEUR POUR PLAFOND, AVEC DISPOSITIF ANTI-ÉBLOUISSANT ET FINITION ANTI-CORROSIVE 75 WATTS MAX.
SPECIAL \$28.95



E-FLÛTE MODERNE SUSPENDUE DIAM. 17 1/2"
SPECIAL \$29.95

F-FLÛTE SIMILAIRE 12 1/2"
SPECIAL \$26.95



G-LUMINAIRE SUSPENDU AU FINIDORE ANTIQUE
SPECIAL \$179.95

H-LUMINAIRE TIFFANY DIAM. 19"
SPECIAL \$89.95

I-LAMPE SUSPENDUE ASSORTIES EN
SPECIAL \$89.95

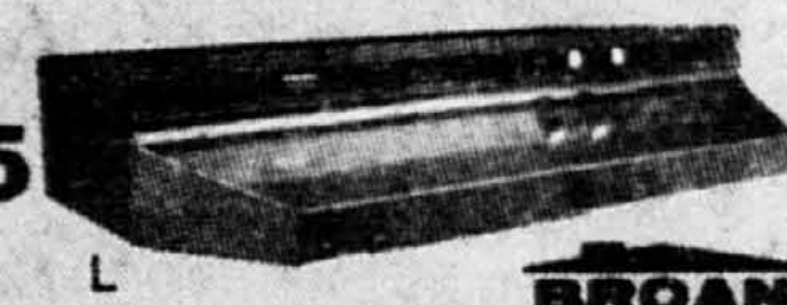


J-LAMPE DE TABLE, 1 LUM. 3 INTENSITÉS
SPECIAL \$69.95

K-RÉGULATEUR D'INTENSITÉ 500W.
SPECIAL \$6.95



L-HOTTE DE CUISINE À TURBINE D'UNE PUISSANCE D'ÉVACUATION DE 200 PI CU/MN
SPECIAL \$119.95



M-DETECTEUR DE FUMÉE A BATTERIE AVERTISSEUR TRÈS PUISSANT REARMEMENT AUTOMATIQUE APPROUVE U.L.C.
SPECIAL \$14.95



N-CHANDELIER DE VERRE TAILLE 6 LUM.
SPECIAL \$134.95



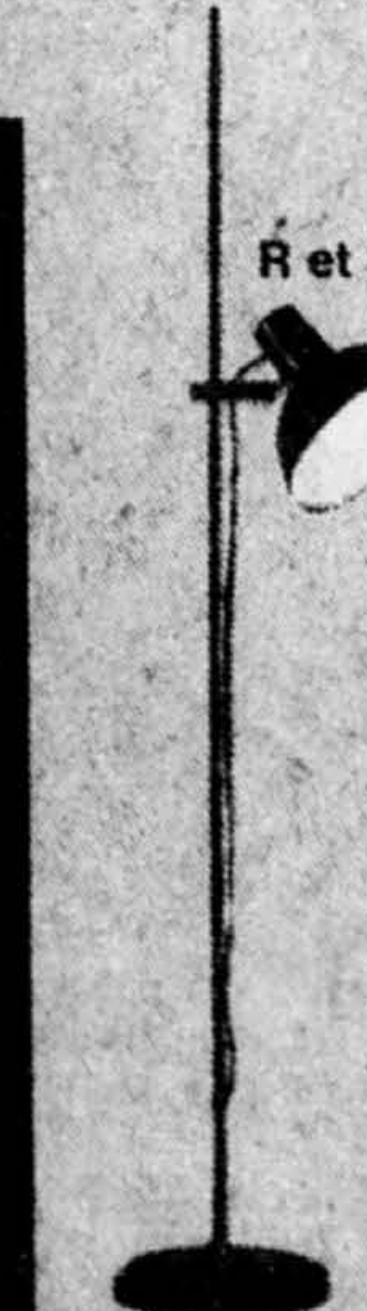
O-PROJECTEUR SUR PINCE
SPECIAL \$15.95



P-VERITABLE LAMPE COLLEGE DE LIGHTOLIER
SPECIAL \$44.95



Q-LAMPE DIRIGEABLE "CLAIR"
SPECIAL \$17.95



R-LAMPE DE PLANCHER 2 LUM. DIRIGEABLES
SPECIAL \$59.95

S-LAMPE SIMILAIRE 1 LUM. DIRIGEABLE
SPECIAL \$44.95

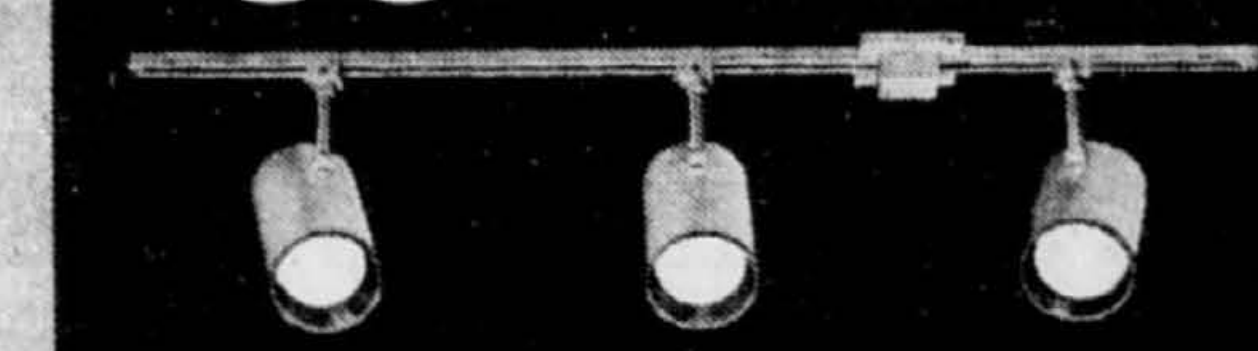
T-LAMPE DE PLANCHER
SPECIAL \$119.95



ENSEMBLES DE PROJECTEURS BLANCS SUR RAIL AVEC DEFLECTEUR 50W MAX

U-ENSEMBLE A 3 PROJECTEURS
SPECIAL \$69.95

V-PROJECTEUR SIMILAIRE SIMPLE
SPECIAL \$24.95



W-ENSEMBLE A 2 PROJECTEURS
SPECIAL \$49.95



boiteau luminaire

Embellit la lumière

6525 DECARIE • NOUVEAU MAGASIN: 3130 CHEMIN DE CHAMBLEY • 735-4631 • LONGUEUIL, 651-3620 • CARREFOUR L'AMAL • GALERIE D'ANJOU • MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD

SAINT-HUBERT: ACCÈS À LA ROUTE 116

Une querelle risque de faire avorter le projet de construction du boulevard Edna

Une querelle entre l'administration du maire Bernard Racicot et l'opposition municipale à Saint-Hubert risque de fai-

PIERRE BELLEMARE

re avorter un projet d'aménagement routier en bordure de la route 116, projet pour lequel le

gouvernement québécois est disposé à investir plus de \$1 million.

Il y a déjà quelques années que ce problème traîne dans le paysage. Dans l'ancienne Ville Lafèche, le parc industriel Pilon et, à l'autre extrémité, le parc Le Marquis (meublé de maisons mobiles) sont à toutes fins utiles coupés de Saint-Hubert.

Leurs résidents doivent effectuer de longs détours pour atteindre convenablement la route 116 et depuis longtemps, l'on proposait l'installation de deux feux de circulation, à des endroits stratégiques, de façon à faciliter l'accès à cette voie rapide.

Mais les fonctionnaires du ministère des Transports, considé-

rant cette hypothèse non sécuritaire pour les usagers de la route 116, sans compter les engorgements que ça pourrait provoquer aux heures de pointe, ont plutôt opté pour un nouvel aménagement routier.

Ainsi, le ministère est d'accord sur le principe de construire un nouveau boulevard (Edna) qui

relierait les boulevards Kimber et Edouard.

Cette hypothèse de plus de \$1 million, éliminant les feux de circulation, serait de nature à contenter tout le monde. En outre, le ministère des Transports s'engage à acquérir des emprises actuellement propriétés d'Hydro-Québec; et la Ville a accepté de réaliser la construction d'une traverse à niveau entre les boulevards Kimber et Edna.

La mésentente provient de l'opposition au conseil de ville, comme on l'a constaté une fois de plus à la séance la semaine dernière. Un porte-parole du maire Racicot déclarait: «L'opposition a tout intérêt à bloquer le projet

pour se faire du capital politique». Les élections, à Saint-Hubert, ont lieu à l'automne prochain. Entretemps, le problème demeure entier et l'argent du Québec risque de s'envoler.

Racicot hésitant

Toutefois, le maire Racicot a indiqué hier que certains problèmes, d'ordre tout à fait local, restent à régler avant d'endosser la proposition du ministère des Transports.

«On s'est aperçu en fin de semaine dernière que des ennuis affectant les résidents du parc Le Marquis nous ont été signalés. Question d'accès à la route 116, entre autres», a soutenu le maire de Saint-Hubert.

Caramamba!

C'est la vente trottoir au soleil!



4 jours seul.

mercredi	jeudi	vendredi	samedi
25 jan.	26 jan.	27 jan.	28 jan.

Les prix fondent au soleil. Jusqu'à 50, 60, 70 et même 80% de rabais.

Aux Centres à la mode

Carrefour Laval • Fairview Pointe Claire
Galeries d'Anjou • Promenades St-Bruno

Le coroner conclut à la légitime défense

■ Le coroner Roch Héroux n'a retenu aucun blâme à l'endroit de M. Adrien Lauzon, 60 ans, un commerçant qui, le 17 décembre dernier, avait abattu un jeune homme de 26 ans qui l'avait menacé avec un revolver, sans doute dans le but de le voler.

MARTHA GAGNON

Après avoir entendu M. Lauzon qui a fait un récit très coloré de l'incident, hier matin, le coroner a conclu à la légitime défense. Il s'agit, a-t-il dit, d'une mort violente sans responsabilité criminelle. Le commerçant qui possédait un revolver de calibre .38 qu'il gardait chez lui depuis 1955, a tiré six coups en direction de Michel Saint-Laurent, 26 ans.

Adrien Lauzon a raconté que ce jour-là, il a quitté le commerce d'appareils ménagers dont il s'occupe avec son fils, vers 17 h. Il s'est rendu directement à la maison où il s'est assis bien à l'aise devant le téléviseur. Il prévoyait passer une soirée paisible.

Quelques instants plus tard, le téléphone s'est fait entendre. Une voix masculine a demandé: « Est-ce que junior (le fils) est là? Je dois lui remettre de l'argent ». L'appel a surpris M. Lauzon qui se demandait bien à qui il avait affaire. La sonnerie a de nouveau retenti. La même voix a simple-

ment laissé échapper: « Vous êtes bien M. Lauzon? »

Vers 20 h, le commerçant a entendu frapper à la porte. Inquiet, il a caché son revolver sous sa veste. « J'ai eu l'intuition que quelque chose n'allait pas », explique-t-il. Un individu qu'il n'avait jamais vu auparavant a déclaré: « Je viens remettre l'argent à junior ».

M. Lauzon affirme qu'il n'a pas eu le temps de répondre. « J'ai reçu un coup sur la tête; j'ai vu 36 chandelles ». Par la suite, il a été blessé à une main. L'inconnu qui était armé d'un revolver de calibre .45 le menaçait.

« J'avais peur... Bout de bon Dieu je n'avais rien d'autre à faire que de tirer ». Il fait un geste pour enlever sa veste afin de montrer sa blessure au bras. « Ne faites pas de striptease ici », dit en riant le coroner Héroux. Il ajoute: « Mais où étiez-vous à ce moment-là? » M. Lauzon lui répond spontanément: « J'étais par terre. Je me suis traîné sur le plancher et j'ai tiré. Après l'avoir touché, je l'ai vu qui marchait au relenti, comme un robot. Je pensais mourir mais c'est lui qui est tombé ». Il est ensuite allé trouver un voisin qui lui a fait un pansement au bras.

Le sergent-détective Roger David a trouvé Michel Saint-Laurent étendu dans le corridor. Il avait été atteint d'une balle au coeur.

Certains locataires de HLM paieront moins

■ QUÉBEC (PC) — Les travailleurs résidant dans des logements à loyer modique bénéficieront d'une réduction de 10 p. cent. La nouvelle a été annoncée hier par le ministre de l'habitation et de la Protection du consommateur, M. Guy Tardif.

C'est ainsi qu'un travailleur gagnant \$12 000 par an et subvenant seul aux besoins du ménage verra son loyer de base tomber de \$250 à \$225 par mois.

Le coût d'un logement étant calculé en fonction des revenus du ménage, une réduction de 10 p. cent sera maintenant appliquée au revenu de travail du chef de ménage pour fins de calcul du prix du loyer.

Cette déduction n'était appliquée jus-

qu'à maintenant qu'au deuxième revenu, celui provenant du travail d'une personne indépendante habitant le logement et participant au paiement du loyer. « Il apparaissait nécessaire et urgent, a souligné le ministre, d'étendre cette réduction au chef de ménage, qui, en raison de son travail, doit faire face à des frais additionnels de transport, habillement et autres ».

M. Tardif a annoncé d'autres modifications au règlement sur la location des HLM, modifications qui, a-t-il précisé, ont pour objet d'encourager les travailleurs à

faibles revenus à demeurer sur le marché du travail.

Par exemple, le tarif d'utilisation des lessiveuses et sècheuses sera uniformisé à 50 cents, et à compter de septembre, la fourniture d'appareils électro-ménagers sera facturée aux locataires à raison de \$5 par mois, par appareil.

Enfin, des modifications à caractère administratif visant à faciliter l'application du règlement ont aussi été adoptées, notamment en matière de réduction des loyers par suite d'une diminution de revenu.

Le combat contre la loi 43 continue

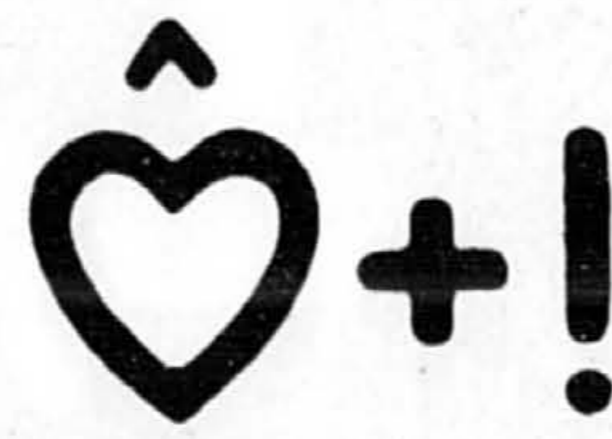
■ La lutte se poursuit contre la loi 43: chacun dans leur camp, restaurateurs, hôteliers, taverniers, employés au pourboire fourbissent des stratégies gardées jalousement secrètes.

À Montréal, la présidente de l'Association des restaurateurs du Québec a annoncé une assemblée générale aujourd'hui pour choisir et voter les recommandations que l'ARQ fera aux membres du front commun.

Dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, propriétaires de restaurants, d'hôtels, de bars et employé(e)s au pourboire se sont regroupés en front commun afin de combattre la loi. Ce front régional de 250 membres dispose des services d'un conseiller juridique.

Enfin, à Québec, le chef du PLQ, M. Robert Bourassa, a annoncé la formation d'un comité du caucus libéral, qui devra rencontrer toutes les parties intéressées par la loi concernant les employé(e)s au pourboire. En sont membres les députés Marc-Yvan Côté (Charlesbourg), Christos Sirros (Laurier), Gilles Rocheleau (Hull), Cosmo Maciocia (Viger) et Harry Blank (Saint-Louis).

Le téléthon de la paralysie cérébrale



Soyez au rendez-vous lors du prochain TÉLÉTHON DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE les 4 et 5 février 1984!

CORRECTIONS

Cahier Vente Foyerama Eaton encarté dans La Presse, le mercredi 25 janvier 1984.

Page 14 14A Télécouleur 40cm RCA. Le modèle offert est VJM 360 et non celui indiqué.

Délai d'un semaine sur ces articles:

Page 16 16A — Barbecue-gril «Broil Queens»
16B — Barbecue-gril «Gold Chef».

Délai de 2 semaines:

14 14C — Téléphone-radio-réveil, modèle JRT783.

Délai de 4 semaines:

5 5A — Lit matelot.
5C — Chaise de bureau.
5D — Bureau.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient causé par les erreurs qui, par mégarde, peuvent se glisser dans notre publicité.

EATON

4 et 5 février 1984, de 20 h à 20 h

Expo Habitat

du Montréal Métropolitain
le plus grand choix de maisons au Québec

du 20 au 29 janvier
au Palais des Congrès de Montréal

- 450 modèles de maisons
- 225 exposants de qualité
- Les nouveaux matériaux
- Les technologies de construction
- La rénovation... des idées des matériaux
- "Le chantier des jeunes"... expérience amusante
- Faites votre plan avec les spécialistes de l'A.P.C.H.Q.
- Un centre d'information

LE GRAND CONCOURS
100 000,00\$ en prix.

Vous pourriez gagner 5 000,00\$ pour l'achat d'une maison, chez n'importe lequel des constructeurs participants à ce concours.

- 1) Tous les jours à 21h00, Expo Habitat du Montréal-Métropolitain fera deux tirages d'une valeur de 5 000,00\$ chacun.
- 2) Pour participer, vous n'avez qu'à remplir le billet de tirage qui vous sera remis à l'entrée de l'Expo Habitat du Montréal-Métropolitain.
- 3) Ces prix seront valables seulement pour l'achat d'une maison chez un constructeur participant. Les droits de propriété des prix ne seront pas transférables ni négociables en argent comptant.
- 4) Les gagnants devront faire l'acquisition de leur propriété entre le premier février 1984 et le 31 décembre 1984. Les prix ne seront pas valables pour les achats effectués avant le premier février 84 ou après le 31 décembre 1984.
- 5) Les règlements complets du concours sont imprimés au verso des billets de tirage.

DANS LE CADRE DE SON ANNÉE DU CENTENAIRE.

la presse



Dès vendredi le 20 janvier, Expo Habitat du Montréal-Métropolitain vous accueille de 13h00 à 23h00 jusqu'au 29 janvier.



Région du Montréal Métropolitain
Renseignements: (514) 334-8722

sélectronic la technique anglaise



à partir de

247\$ la paire

À la recherche de la perfection à la mesure de l'art! Les enceintes acoustiques MISSION s'adressent aux réels amateurs de la musique. Ceux qui savent savourer le dynamisme, la présence, la puissance même. Ceux qui veulent vivre leur musique!

575, boul. Saint-Martin ouest à l'ouest du boul. des Laurentides Laval 668-9880

6200, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine coin Beaubien, sortie Yves-Prévost Anjou 352-6200

METRO

Place à nos prix superstars!

METRO

* BIFTECK DE CÔTES OU ROSBIF DE CÔTES avec os de dos

2,87 /lb
6,33 /kg



Dernière semaine pour participer!

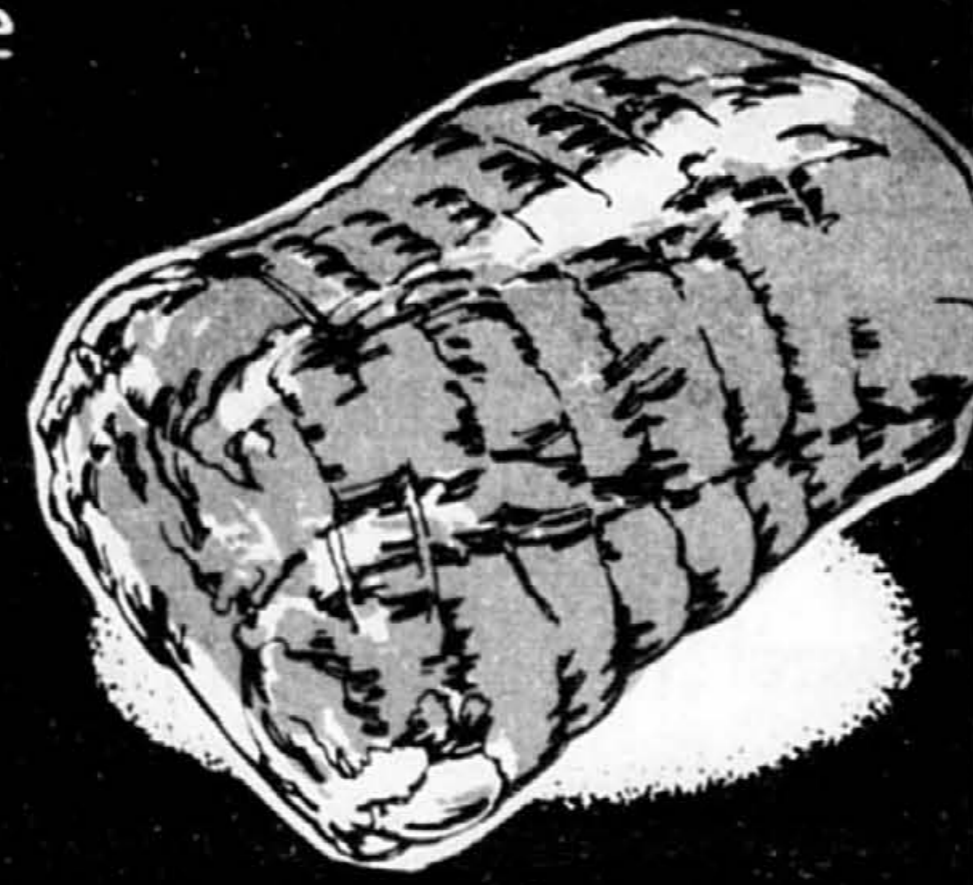
* ROSBIF DE CÔTES CROISÉES

1,67 /lb
3,68 /kg



* ROSBIF DE PALETTE désossé, roulé

1,67 /lb
3,68 /kg



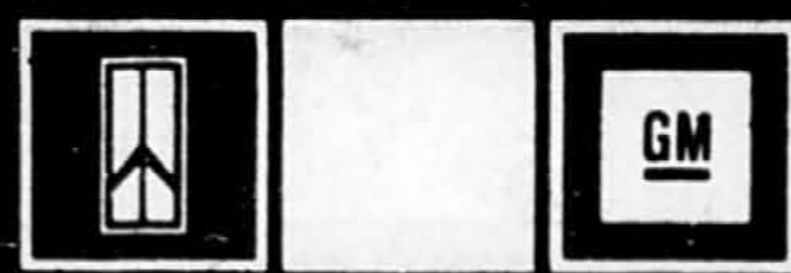
Vous pouvez gagner

un des 360

fours à micro-ondes électroniques Sanyo, modèle 2500.



une des 4 magnifiques Oldsmobile Cutlass Suprême Sedan 1984.



Oldsmobile

Pour participer, rendez-vous chez votre maître épicier vedette préféré!

* ROSBIF DE PALETTE coupe ordinaire

1,07 /lb
2,36 /kg



* BOEUF À RAGOÛT DÉOSSÉ

1,97 /lb
4,34 /kg



JAMBON FUMÉ DÉOSSÉ MÉRITE 2,58 /lb 5,69 /kg

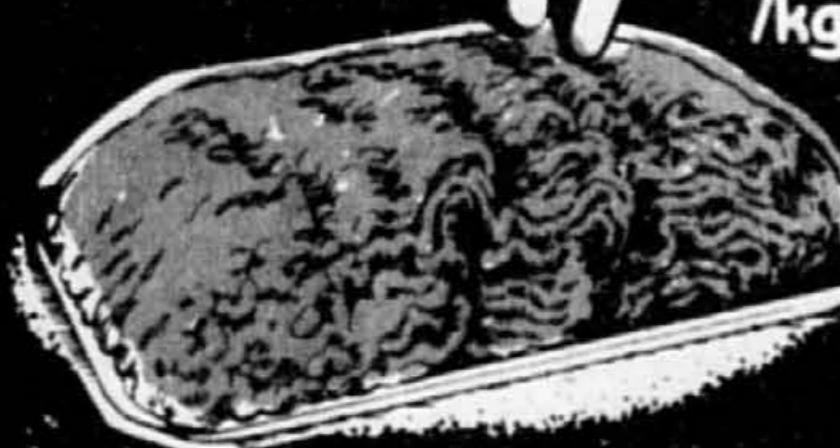
PORC HACHÉ produit décongelé 1,45 /lb 3,20 /kg

BOUDIN AU LAIT MÉRITE 1,48 /lb 3,26 /kg

FOIE DE PORC tranché, produit décongelé 49¢ /lb 1,08 /kg

BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE

1,97 /lb
4,34 /kg



BURGER OU CROQUETTES DE POULET PANÉS LOUIS surgelés 1,38 /lb 3,04 /kg

JAMBON CUIT ULTRA MAIGRE MÉRITE (tranché selon vos besoins) 2,39 /lb 5,27 /kg

SALAMI TOUT BOEUF MÉRITE (tranché selon vos besoins) 2,08 /lb 4,59 /kg

JUS DE LÉGUMES METRO bte 1,36 Litre

79¢

TOMATES METRO Canada de choix, bte 540 mL

79¢

BOUILLON DE BOEUF CORDIAL BOVRIL cont. 450 mL

4,59

SOUPE CAMPBELL tomates, légumes, bte 284 mL

2/79¢

JUS NON SUCRÉ METRO orange, pamplemousse, orange-pamplemousse cont. 1,36 Litre

1,27

JUS CLAMATO MOTT'S CLAMATO cont. 1 Litre

1,69

MÉLANGE À CHOCOLAT CHAUD CARNATION chocolat léger, au lait, guimauve, paquet 10 env.

1,49

JUS DE POMMES PUR FBI carton 1,36 Litre

1,09

LÉGUMES VARIÉS METRO

pois assortis, haricots coupés jaunes ou verts mais crème, macédoine, Canada de choix, bte 284 mL

2/79¢



DÎNER MACARONI AU FROMAGE KRAFT pqt. 225 g

2/87¢



SAUCE À SALADE MIRACLE WHIP KRAFT bocal 500 mL

1,29

JUS OU BOISSON KENT orange, saveur de raisin, punch, paquet 3/250 mL

79¢



Les prix annoncés dans ces pages sont en vigueur dans tous les magasins de vos maîtres-épiciers Metro du lundi 23 janvier au samedi un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, Pas de vente aux marchands. *Coupe provenant de boeuf Canada catégorie "A"



On connaît not' monde.

SHOW

la fête
du service
et des bas prix!

METRO

SUCRE BLANC
MARIE PERLE
granulé très fin
sac 4 kg

POMMES VERTES
GRANNY SMITH
Importées de France,
Canada de fantaisie
gr. 125-128



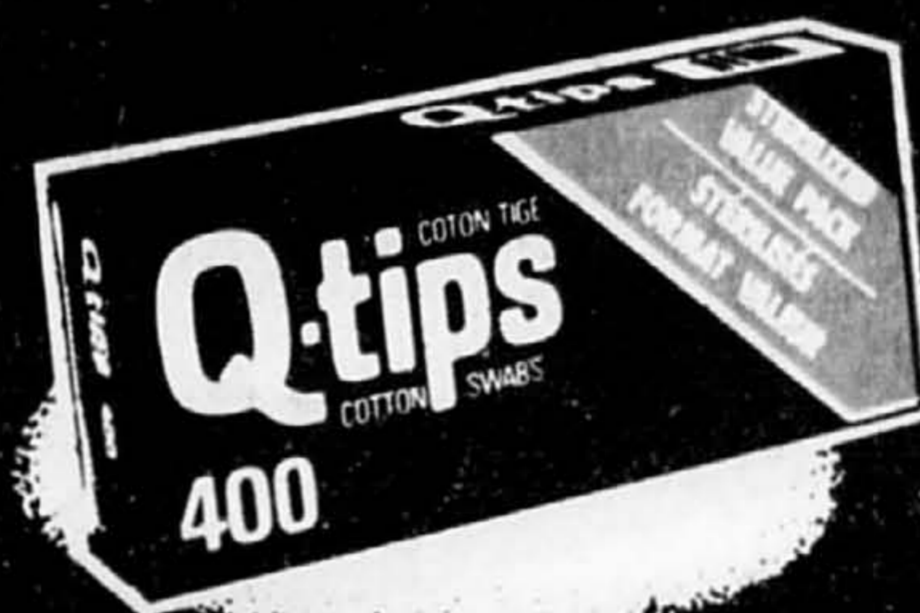
SAINDOUX
TENDERFLAKE
MAPLE LEAF
bte 1,36 kg

2,47

1,95 /lb
1,21 /kg



CURE-OREILLES
Q-TIPS
bte 400



2,39

CIGARETTES
MARQUE GÉNÉRIQUE
Long format
cartouche 200



10,99

AVIS Santé et Bien-être
social Canada considère
que le danger pour la santé
croît avec l'usage —
éviter d'inhaler

PÂTE À SANDWICH
CORDON BLEU
foie, jambon-veau-bacon-langue,
jambon-veau-bacon-tomate, viande,
veau-porc-poulet, bte 85 g

59¢

MARGARINE MOLLE
METRO
cont. 1,81 kg
(disponible au Québec seulement)

3,39

TARTINADE
CACAO ET NOISETTES
MOÛELLE
cont. 220 g

1,89

CONCOMBRES
ANGLAIS
Produit de l'Ontario,
Canada no. 1

1,39 ch.

RAISINS SECS
SUN MAID
bte miniature
14/14 g

1,19

BEURRE D'ARACHIDES
EXTRA
crèmeux
bocal 500 g

1,39

TAMPONS
PLAYTEX
réguliers ou avec désodorisant bte 30

5,29

NECTARINES
Importées du Chili,

1,09 /lb
2,40 /kg

RIZ CONVERTED
UNCLE BEN
paquet 1,4 kg

2,79

NOURRITURE POUR CHIENS
CHUM
bte 708 g

59¢

POUDING GLACÉ
QUEBON
bte 655 ml

1,39

CHOU FLEUR
Produit des États-Unis,
Canada no. 1
gr. 12

1,59 ch.

POIRES
"ROCHA"
Importées du Portugal
Canada de fantaisie

49¢ /lb
1,08 /kg

LAITUE
ICEBERG
Produit de la
Californie,
Canada no. 1
gr. 24

58¢ ch.



SACS À
ORDURES
GLAD
pour l'extérieur,
paquet 20

2,69

VELVEETA
KRAFT
préparation de
fromage fondu,
paquet 500 g

2,69



BOISSON
ROUGE MONT
saveurs variées,
cont. 1,82 Litre

99¢



GÂTEAU ÉTAGÉ
SARA LEE
surgelé
saveurs variées
bte 369 g

1,49

JUS DE RAISIN
CONCENTRÉ
WELCH'S
surgelé
cont. 341 ml

1,29

FILETS
D'AIGLEFIN
BOOTH
surgelés
bte 454 g

2,99

JUS D'ORANGE
CONCENTRÉ
KENT
surgelé
cont. 341 ml

75¢

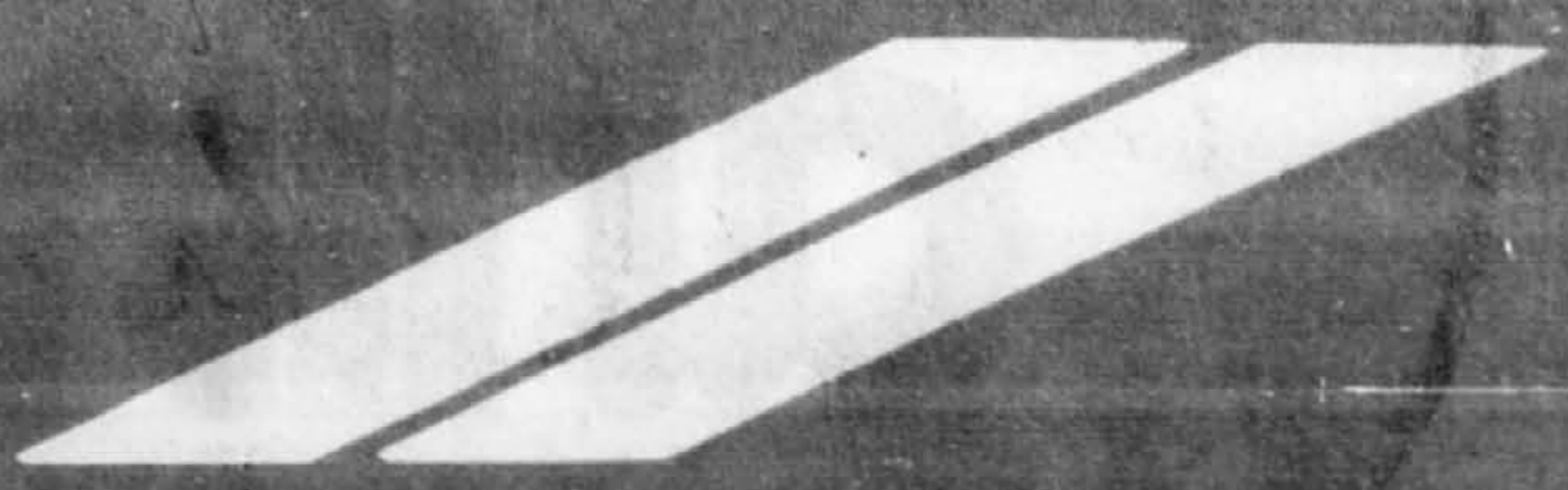


28 janvier 1984 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature et d'un prix coûtant égal ou supérieur. Photos à titre indicatif seulement.

**La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients que dans le cas de ces dernières, les maîtres épiciers Metro ne ménagent aucun effort pour vous offrir variété et qualité, à bon prix tout au long des saisons.



METRO



LA SEMAINE PROCHAINE

Des négociations difficiles dans l'industrie du fer

Toutes négociations dans une industrie qui tourne au ralenti et dont la reprise n'est pas pour bientôt ne peuvent qu'être difficiles. Et les négociations qui débutent la semaine prochaine dans l'industrie du fer, sur la Côte-Nord et au Labrador, n'y feront pas exception.

LISA BINSSE

Dès la semaine prochaine, les Métallos de la Côte-Nord rencontreront les cinq compagnies minières pour leur faire part de leurs priorités dans les négociations qui s'engagent pour le renouvellement des conventions collectives. On abordera d'abord les clauses normatives. La discussion sur les salaires devrait débuter vers la mi-février. Deux grandes priorités seront à l'or-

dre du jour: l'emploi et les salaires.

Les Métallos comptent 5 000 membres dans ces régions où les conventions collectives viennent à échéance le 1er mars prochain. Ces travailleurs — répartis en 19 unités syndicales — sont à l'emploi de Wabush Mines (900); Iron Ore du Canada (IOC-1500); Quebec North Shore and Labrador Railway (500); Québec Cartier (2000) et Sidbec-Normines (400). Les villes touchées sont Fermont, Gagnon, Fire Lake, Port-Cartier, Sept-Iles, Pointe-Noire, Labrador City et Wabush, à Terre-Neuve.

La compagnie cible choisie par les métallos pour les négociations 1984 est Wabush Mines qui a des installations à Wabush, Terre-Neuve, et à Pointe-Noire, à Sept-Iles. Le « pattern » sera

d'abord négocié avec cette compagnie et ensuite repris aux tables de négociations des autres compagnies minières.

Quoique conscient des problèmes que connaissent les employeurs, le syndicat veut éliminer le climat d'insécurité et d'incertitude qui prévaut depuis quelques années dans ces régions où le membership a chuté de moitié depuis 1979. Pour ce faire, il entend défendre de main ferme les points suivants: la sécurité d'emploi, la stabilité et la planification de la main-d'oeuvre et des augmentations de salaires « substantielles » qui restent à déterminer.

Lawrence McBrearty, le coordonnateur des métallos de la Côte-Nord, a déclaré hier, lors d'une entrevue téléphonique, qu'il n'était pas question de né-

gocier des concessions. « Les problèmes que connaît l'industrie du fer, a-t-il affirmé, ne résident pas dans nos conventions collectives. Et, ce n'est certainement pas avec des concessions qu'on va régler nos problèmes. »

Les porte-parole patronaux contactés hier n'ont pas voulu se prononcer sur le déroulement des prochaines négociations ni s'avancer pour dire si les compagnies offriraient quelque chose ou seraient plutôt en demande. Une chose est certaine, de dire un porte-parole de IOC, les compagnies ne disposent toujours pas d'une marge de manoeuvre et on peut s'attendre à ce que certaines tentent d'obtenir des concessions au moins semblables à celles obtenues du personnel non syndiqué. Chez

IOC, on compte beaucoup sur le réalisme des travailleurs.

Outre l'objectif premier de la sécurité d'emploi et la sécurité de la main-d'oeuvre, le syndicat veut réduire le temps de travail et améliorer les points suivants dans les prochains contrats: la procédure à suivre dans le cas de mises à pied et de fermeture totale ou partielle; le régime de rente à la retraite; l'assurance-vie; le plan dentaire; l'assurance-maladie; les changements technologiques; la qualité de la vie au travail; la sous-traitance; les sanctions disciplinaires; la procédure de griefs et d'arbitrage.

En ce qui a trait aux demandes salariales, M. McBrearty n'a pas voulu avancer de chiffre précis sauf de dire qu'elles seraient substantielles. Malgré

une formule de boni de vie chère, l'inflation a sérieusement rongé le revenu réel de ces travailleurs depuis trois ans, a-t-il dit. Les demandes syndicales viseront donc à récupérer la perte de pouvoir d'achat et « prévoir de façon substantielle le redressement de nos échelles salariales », tout en conservant la formule de boni de vie chère. Le personnel non syndiqué chez IOC ne bénéficie plus de ce boni.

Les demandes salariales s'ajusteront au fur et à mesure des négociations et tiendront compte de la réalité ailleurs dans le même secteur d'activité. À titre d'exemple, M. McBrearty a rappelé que les travailleurs de Stelco, incluant un boni de vie chère, gagnent environ \$1,20 de plus l'heure dans au moins trois catégories de travailleurs.



VENTE DE LIQUIDATION D'HIVER

LIQUIDATION ALLANT JUSQU'À 60% SUR SKI ALPIN

FISHER ÉLAN
HEAD ROSSIGNOL
K2 DYNASTAR

SKI ALPIN ELAN LAZER

prix original 189.99\$

69.99\$

50% de RABAIS TOUTES FIXATIONS DE SKI ALPIN

MARKER
TYROLIA
SALOMON
LOOK

RÉDUCTION JUSQU'À 30% SUR BOTTES DE SKI ALPIN

NORDICA
TRAPPEUR
DOLOMITE

BOTTES DE SKI ALPIN NORDICA COMPUTEUR

prix original 99.99\$

54.99\$

JUSQU'À 70% DE RABAIS VASTE SÉLECTION DE VÊTEMENTS D'HIVER

30% ET PLUS SUR TOUT LE SKI DE FOND

KARHU FISHER
DYNATOUR JARVENEN
ROSSIGNOL SPLITKEIN

SKI DE FOND SYLVERSTEP DE DYNATOUR

prix original 64.99\$

44.99\$

40% ET PLUS DE RABAIS VASTE SÉLECTION DE PATINS

JOFA, LANGE,
MICRON, C.C.M. DAoust,
BAUER, ORBIT

COMPETITION, DYNATOUR ET PROFFECTA SONT DES MARQUES DE COMMERCE DÉPOSÉES DE COLLEGIATE/ARLINGTON SPORTS. CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À LA FERMETURE LE SAMEDI 28 JANVIER 1984. SAUF S'IL Y A ÉPUISEMENT DES STOCKS, NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. TOUTES LES GRANDEURS, TOUTES LES COULEURS ET TOUTS LES MODÈLES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT DISPONIBLES DANS TOUTS LES MAGASINS. EN FAIT DE CHOIX, QUALITÉ, SERVICE ET PRIX...

Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier, Laval
666-1021

Le Mail Champlain
2150, boul. Lapinière
Brossard
671-7275

Le Mail West Island
3149, boul. des Sources
Dollard-des-Ormeaux
663-8400

arlington

sports

C'EST DUR À BATTRE!

Les Galeries d'Anjou
7201, boul. Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou
353-9000

Les Promenades St-Bruno
226, boul. Les Promenades
St-Bruno
653-1364

1175 ouest, rue Ste-Catherine
268-0181




Gagnon reste ouverte

Le maire de la ville de Gagnon a fait parvenir une lettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron, dans laquelle il lui demande de différer toute décision concernant la fermeture de la cité minière de Gagnon, dans le Nord québécois. Dans sa lettre, datée du 17 janvier, M. René Coicou s'insurge contre le fait que l'on décrète déjà la fermeture de sa ville. Le maire Coicou se dit consterné « face aux rumeurs alarmistes qui font déjà de Gagnon une cité fantôme ». La compagnie Sidbec-Normines a déjà fait savoir qu'elle avait l'intention de fermer sa mine de Firelake, de même que son concentrateur de Lac Jeannine, dans la région. Ces fermetures entraîneraient pratiquement la mort de la ville de Gagnon, fortement dépendante de ses ressources. Le ministre Rodrigue Biron a cependant refusé de confirmer la nouvelle de la fermeture, se bornant à admettre qu'il s'agissait là d'une des « hypothèses envisagées ». Aucune décision ne serait encore prise, selon le ministre. Le maire de Gagnon juge de son côté que « les dés ne sont pas jetés », même si cette ville industrielle de 2500 habitants se trouverait fort touchée par la cessation des activités de Sidbec-Normines.

— Presse Canadienne

ACCUSATIONS SANS FONDEMENT, SELON MARINE INDUSTRIE

La CSN demande que cesse toute entrave à la liberté syndicale

■ Voulant mettre un terme au harcèlement, à l'intimidation et à la provocation de certains cadres de Marine Industrie à l'endroit de travailleurs des chantiers maritimes de Sorel-Tracy, la CSN a mis en demeure dix hauts dirigeants de la société d'État, dont le vice-président exécutif, Jean-Yves Leblanc, de cesser toute entrave à la liberté et à l'action syndicale.

Le syndicat des travailleurs de Marine a déjà déposé des plaintes similaires à la Commission des droits de la personne. Les mises en demeure visent, selon le syndicat, à mettre un terme aux attitudes anti-syndicales de ces dirigeants.

Ces attitudes anti-syndicales remontent à septembre dernier. Depuis, constate le syndicat, des dirigeants « cherchent l'affrontement et tentent de discréditer le syndicat, les officiers syndicaux et les délégués de département », à qui l'on reproche d'accorder trop de temps et d'énergie aux activités syndicales.

En ce qui concerne ces accusations d'anti-syndicalisme, le vice-président de Marine Industrie, M. Aimé Bédard, a déclaré qu'elles « n'avaient aucun fondement dans la réalité vécue à Sorel-Tracy et qu'elles étaient surtout malvenues au moment précis où l'entreprise et le syndicat explorent ensemble les possibilités offertes par une éventuelle médiation préventive. »

M. Bédard ajoute qu'au cours des derniers mois, « la direction de Marine a certes dû agir — et elle l'a fait le plus sobrement possible — face à quelques cas d'arrêt de travail illégaux, de menaces proférées contre des cadres de l'entreprise, certains ayant même été ex-

pulsés physiquement du chantier par des syndiqués. »

De son côté, le syndicat ajoute que les gestes anti-syndicaux qu'il reproche à l'employeur sont suivis de différentes mesures disciplinaires allant même jusqu'à la suspension de six mois pour avoir rempli des fonctions syndicales. Les griefs s'accumulent. L'intimidation a aussi pris d'autres formes, rapporte le syndicat. À deux semaines des élections générales à l'exécutif du syndicat, en septembre dernier, des délégués et des militants actifs du syndicat ont reçu la visite d'agents de la Sureté du Québec à leurs domiciles.

Selon le syndicat, ces agents, sans mandat, disaient faire enquête relativement à des dommages causés à la résidence de cadres de Marine. Mais les questions portaient aussi sur la vie syndicale, sur certains militants syndicaux, sur les élections.

Pourquoi l'employeur agirait-il ainsi? « Nous pensons que les administrateurs de Marine et de la Société générale de Financement n'ont jamais digéré que le syndicat et la CSN, en dépit de la volonté de hauts cadres du gouvernement, entreprennent une lutte populaire et politique pour la relance de l'industrie navale au Canada... »

Rappelons que le syndicat et l'employeur doivent se rencontrer lundi prochain, lors d'une deuxième séance d'information sur le programme de médiation préventive. Le syndicat, qui pense que cette rencontre sera déterminante, espère que Marine acceptera de participer à un tel programme, avant d'entreprendre les prochaines négociations, pour assainir le climat de travail dans l'usine.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

MISE AU POINT

Veuillez noter les corrections suivantes dans notre circulaire «Janvier, le mois de soldes chez Sears» en vigueur du 21 au 28 janvier 1984.

À la page 6, il y aura délai de livraison pour les oreillers Quallofi mais nous acceptons toutes les commandes.

Nous nous excusons de ce contretemps.

SIMPSONS-SEARS



VILLE DE BROSSARD

APPEL D'OFFRES

PROJET: # 84-PE 1

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription «SOUMISSION ENTRETEN DES ESPACES DE VERDURE, PROJET # 84-PE-1» et adressées à la soussignée, seront reçues jusqu'à 15 heures, le 8 février 1984.

Les travaux comprennent: coupe de gazon des parcs et espaces de verdure, 155288 mètres carrés et travaux connexes, basés sur une période de trois (3) ans.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules de la Ville de Brossard. On obtiendra ces formules de même que les plans, devis et autres documents nécessaires à la préparation des soumissions moyennant un dépôt non remboursable de vingt dollars (20,00\$) en argent ou en chèque visé à l'ordre de la Ville de Brossard, en s'adressant au bureau de l'ingénieur municipal, 3200 boulevard Lapinière, Centre Commercial Place Brossard, 2e étage, Brossard (Québec).

La Ville de Brossard ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Marie Paule Daoust
Greffière de la Ville
3200 boul. Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 2B4



PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
VILLE MONT-ROYAL

APPEL D'OFFRES

Des soumissions distinctes cachetées et portant la mention appropriée, seront reçues par l'Acheteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, jusqu'à 11:00 A.M. le jeudi 1984-02-09 pour la fourniture d'une déchiqueteuse de branches montée sur remorque.

Les soumissions reçues après cette date ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires non-décachetées.

Le cahier de charges, devis et documents qui doivent être utilisés sont disponibles au bureau du soussigné.

Les soumissions seront ouvertes en public, dans la salle Royalmount, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, immédiatement après l'heure indiquée et les soumissionnaires ou leurs représentants sont les bienvenus.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

L'ingénieur de la Ville,
Henri Monarque, Ing.,
20, avenue Roosevelt,
Ville Mont-Royal (Québec)
H3R 1Z4



VILLE MONT-ROYAL
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
VILLE MONT-ROYAL

APPEL D'OFFRES

Des soumissions distinctes cachetées et portant la mention appropriée, seront reçues par l'Acheteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, jusqu'à 11:00 A.M. le jeudi 1984-02-09 pour la fourniture de deux (2) camions à chassis-cabine P.T.C. 32,000 lbs. (4x2).

Les soumissions reçues après cette date ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires non-décachetées.

Le cahier de charges, devis et documents qui doivent être utilisés sont disponibles au bureau du soussigné.

Les soumissions seront ouvertes en public, dans la salle Royalmount, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, immédiatement après l'heure indiquée et les soumissionnaires ou leurs représentants sont les bienvenus.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

L'ingénieur de la Ville,
Henri Monarque, Ing.,
20, avenue Roosevelt,
Ville Mont-Royal (Québec)
H3R 1Z4



Photo René Picard, LA PRESSE

Lysiane Gagnon chez les femmes journalistes

Le déjeuner-causerie du Cercle des Femmes journalistes de Montréal a attiré hier un nombre record de participantes, certaines venues d'aussi loin que Québec et Ottawa entendre et applaudir une consœur éminente: Lysiane Gagnon, columnist à LA PRESSE et auteur de *Vivre avec les hommes*, paru récemment aux Éditions France-Amérique. Son exposé plein d'humour sur la situation des femmes, remontait aux remarquables pionnières de la Nouvelle-France pour arriver aux femmes d'aujourd'hui: femmes au foyer, femmes dans la fonction publique ou... ou simples journalistes. Sujet intarissable comme l'a prouvée la période animée de questions qui a suivi la causerie. Notre photo montre la conférencière, Mme Lysiane Gagnon, en compagnie de la présidente du Cercle des Femmes journalistes, Mme Mireille Lemelin.

Le Matin sera un quotidien interprovincial

■ Ainsi que le souhaitait le gouvernement fédéral et un groupe d'intellectuels du Nouveau-Brunswick, le gouvernement de cette province a récemment fait savoir qu'il se montrait favorable à l'idée de faire du futur quotidien francophone acadien, un journal à vocation interprovinciale et desservant l'ensemble de la population francophone de la région atlantique.

C'est le ministre de la Réforme de la gestion des services publics du Nouveau-Brunswick, Jean-Maurice Simard, qui l'a révélé la semaine dernière, à Fredericton, alors qu'il faisait le point sur ce dossier.

Le projet original, soumis plusieurs mois après la fermeture de *L'Évangéline*, en septembre 1982, visait à assurer aux Acadiens du Nouveau-Brunswick un journal du matin, mais à caractère provincial. Mûrement préparé, *Le Matin du Nouveau-Brunswick* devait naître au printemps.

Conscient du fait que les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont en position avantageuse dans la francophonie des Maritimes, le gouvernement provincial a décidé de faire un pas de plus dans ce dossier en invitant les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse à se joindre lui pour créer un quotidien interprovincial qui

assurerait une voix forte à cette francophonie régionale.

A cet effet, le ministre Simard a rencontré diverses personnalités acadiennes de ces deux provinces afin qu'ils se joignent au groupe de fiduciaires du journal et au conseil d'administration de la société éditrice.

Selon le ministre Simard, *Le Matin* aura un reporter dans chacune des deux capitales provinciales et un réseau de correspondants locaux. Le coût de cette opération s'élevait à environ \$200 000 par année. Afin d'absorber ces coûts additionnels, le gouvernement du Nouveau-Brunswick estime qu'il faudra accroître le fonds de dotation d'une somme additionnelle de \$1,2 million. Le montant total investi à cette fin sera donc de \$5,2 millions au lieu de \$4 millions. Quant à la part de chacun des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, elle pourra faire l'objet d'une entente.

Le ministre de la Réforme de la gestion des services publics estime que les Acadiens des Maritimes ont tout à gagner en se ralliant à cette entreprise. «Seul un quotidien interprovincial leur permettrait d'être en communication constante et briserait l'isolement de nos communautés locales», a conclu M. Simard.



30%
de rabais sur
jeans

de renom à prix ordinaires
pour dames!

Faites vite! Pour seulement 4 jours, nos jeans Sasson, Pentimento, St-Malo et Britannia, reconnus pour leur confection soignée, vous sont offerts à prix d'aubaine! Notre assortiment comprend plusieurs de vos modèles préférés; western à 5 poches ou genre pantalon à 2 poches, tous en denim de pur coton bleu. Tailles 8 à 16.

La Baie, ord. 40,00 à 55,00

28⁰⁰ à 38⁵⁰ ch.

Achats en magasin seulement.
Vêtements sport pour dames, rayon 136.
En vigueur jusqu'au 28 janvier.



Faites partie de
La COURSE AUX PRIX de JANVIER
Aujourd'hui et jusqu'au 28 janvier!

Profitez de nos aubaines percutantes... et, par la même occasion, vous pourriez gagner \$500 de marchandises La Baie de votre choix! Obtenez les règlements de notre concours au bureau de crédit de tout magasin La Baie.



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DES LIGUES A-05, A-11 ET A-12

Transports Canada invite tous les propriétaires de taxis de la région de Montréal, membres des ligues A-05, A-11 et A-12, à soumettre leur application pour l'obtention d'un permis d'exploitation de taxis pour l'Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec. Chaque propriétaire ne pourra être détenteur que d'un seul permis, applicable à un seul véhicule-taxi.

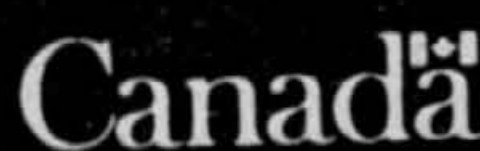
Toutes les inscriptions devront avoir été reçues au plus tard le 17 février 1984, à l'adresse suivante:

Transports Canada
Édifice de l'aérogare
C.P. 250
Pièce 327
Aéroport Int'l de Montréal
Dorval, Québec
H4Y 1A8

Un tirage au sort permettra alors d'octroyer 10 permis pour la ligue A-05, 100 permis pour la ligue A-11 et 40 permis pour la ligue A-12.

Les permis seront valables à partir du 1er avril 1984, et seront octroyés pour une durée d'un (1) an, sujet à révision pour une année additionnelle. Seuls les détenteurs d'un permis d'exploitation émis par Transports Canada, pourront prendre des passagers en partance de l'Aéroport International de Montréal, Dorval, à compter de cette date.

Les formules d'application seront disponibles à la pièce 327, 3ième étage de l'aérogare de l'Aéroport International de Montréal, Dorval, ainsi qu'aux bureaux d'administration de chaque ligue.



• Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
• Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
• Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

Normand Dubois libéré sous cautionnement

Appréhendé par l'escouade d'intervention tactique de la Sûreté du Québec, vendredi dernier, Normand Dubois, un des frères de la célèbre famille, a été libéré sous cautionnement, hier, par le juge André Chaloux, de la Cour des sessions.

Dubois a été appréhendé alors qu'il était en possession d'une petite quantité de haschisch, indiquent les rapports de police, dans une demeure du Chemin-du-Lac, à Léry, près de Châteaugay. Il s'agissait d'une opération menée simultanément dans plusieurs résidences de Léry, de Saint-Hubert et de Châteaugay, des immeubles soupçonnés d'être « reliés aux Dubois et à leurs amis » et visités par les forces de l'ordre dans le cadre d'une enquête sur le trafic des stupéfiants, selon les explications fournies par le détective Gilles Filiatrault, de l'escouade anti-gang.

Le juge Chaloux a libéré provisoirement Normand Dubois contre une garantie de \$5 000, cette libération étant assortie d'une ordonnance enjoignant de demeurer avec son épouse, rue Pine, à Saint-Hubert. Le magistrat a expliqué qu'il ne pouvait considérer Dubois comme un individu dangereux puisque, dans les faits, son dossier criminel est fort mince.

Henri Dementhet, sentence le 2 février

Henri Dementhet, 30 ans, connaîtra sa sentence le 2 février en rapport avec la mort de son ex-amie de cœur, Carole Beauchamp, 23 ans, poignardée dans un logis de l'est de Montréal, le 23 août dernier. Hier, le juge Denis Durocher a entendu les représentations des procureurs en présence.

Me Alexandre Spagnoli réclame la clémence pour son client et soutient qu'une peine de six ans d'incarcération serait adéquate en rapport avec un geste fait dans un moment d'égarement. Me Spagnoli parle de problèmes psychiatriques, en s'appuyant sur le témoignage d'un expert en ce domaine, venu dire au cours du procès que Dementhet constituait un cas patent de « personnalité-frontière » au carrefour de la normalité, de la névrose, de la psychose et de la délinquance.

Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Paul-Émile Lejour, ne nie pas que l'accusé éprouve certains problèmes psychiatriques, mais il affirme toujours que, le 23 août, Dementhet était parfaitement lucide en faisant passer la jeune femme — qui ne voulait plus de lui — de vie à trépas.

Dementhet avait d'abord été accusé de meurtre prémédité mais, alors que s'achevait son procès devant jury, la semaine dernière, il a choisi de plaider coupable sous une accusation réduite d'homicide involontaire.

Poursuites en détournement d'assurances

La compagnie d'assurances La Mutuelle Du Canada a intenté, hier, une poursuite de près de \$1,5 million contre neuf agents d'assurances de différentes localités de l'Abitibi, de l'Outaouais et du Nord de Montréal. L'action logée devant la Cour supérieure met également en cause la PPI Financial Group (Eastern) Ltd, ainsi que La Nationale.

La Mutuelle accuse ces agents d'assurances d'avoir, depuis 1982, pratiqué une politique de remplacement systématique de polices d'assurances-vie au profit de firmes concurrentes. Ces professionnels, ajoute-t-on, ont agi sous l'instigation d'un ex-directeur de la succursale montréalaise de La Mutuelle, qui aurait monté ce gigantesque détournement en utilisant des informations confidentielles assimilables à des secrets commerciaux.

L'implication de l'ex-cadre montréalais est d'autant plus surprenante que lui-même, il y a quelques années, avait démantelé un réseau fonctionnant à partir du même principe, compte-tout soutenir devant les tribunaux.

Cette opération aurait porté sur quelque 640 polices d'assurances-vie et contrats de rentes. Mais elle a également eu pour effet de faire perdre à La Mutuelle les services d'experts antérieurement formés par ses soins, au coût unitaire de \$70 000, affirme toujours la firme lésée. La Mutuelle se sent ainsi en droit de réclamer des compensations de \$1 443 434, en plus d'une injonction visant à empêcher la perpétuation d'un tel état de fait.

« J'avais son arme dans le cou... Je sentais la poudre »

Une cliente de la Caisse populaire Saint-Marc de Rosemont, rue Beaubien, peut pointer du doigt Guy Guérin, assis dans la boîte des accusés, qui l'a littéralement prise en otage, le 3 mars dernier, alors qu'à l'intérieur de l'institution, il venait d'annoncer : « C'est un hold-up, couchez-vous à terre... »

Lise Allaire a eu un réflexe : celui de couvrir de son propre corps la poussette dans laquelle était installée sa fillette de quelques mois. L'assaillant a tout de même cherché sa protection de ce côté : « J'avais son arme dans le cou... Je sentais la poudre », explique la jeune mère. Car plusieurs coups de feu venaient d'être tirés; un échange verbal s'était amorcé entre le braqueur et un gardien de sécurité, Henri Antosz, qui n'allait pas survivre à l'événement.

Deuxième jour du procès que subit Guérin en Cour d'assises sous une accusation de meurtre au premier degré, consécutive à la mort du gardien de sécurité. Hier, le procureur de la Couronne, Me France Charbonneau, a déclaré sa preuve close; la défense fera connaître ses intentions ce matin.

Lise Allaire n'est pas la seule à reconnaître Guérin; le gérant de la Caisse populaire Saint-Marc, Yves Malo, jure qu'il « ne l'oubliera jamais! ». Il affirme avoir le sens de la physiognomie, puisque son travail consiste, entre autres, à reconnaître les fraudeurs qui pratiquent leur art dans les institutions bancaires.

DES COURS UNIVERSITAIRES À LA MAISON...



Faites comme moi!

J'ai réussi! Maintenant, je me connais mieux.

« J'avais toujours rêvé de suivre des études en psychologie. Heureusement, j'ai découvert les cours de psychologie de la Télé-université. C'est tellement pratique! J'ai suivi les cours chez moi, avec tous les documents nécessaires; de plus, j'ai eu l'aide d'un tuteur que je pouvais appeler en tout temps. C'est tellement intéressant! Je viens de compléter Psychologie I, qui m'a aidée à mieux me connaître. Et ça ne coûte presque rien! Imaginez: \$67.50 pour le cours et les documents. Et c'est un cours universitaire. Oui, j'ai réussi! Maintenant, je me connais mieux. »

Simone Lavallée

P.S.

La Télé-université offre plusieurs autres cours: en informatique, en gestion, en histoire, en biologie, en langues. Ces cours s'adressent à tous les adultes du Québec qui désirent étudier à la maison. A bien y penser, j'ai le goût de m'inscrire à Psychologie II: c'est un cours qui va m'aider dans mes relations inter-personnelles. Et grâce à l'inscription continue, je peux m'inscrire dès aujourd'hui.

Appelez-nous:

Montréal: 1-800-361-6808 (sans frais) (514) 522-3540 Québec: 1-800-463-4722 (sans frais) (418) 657-2262

Nom: _____	Tél: _____
Adresse: _____	Code postal: _____
Occupation: _____	Cours: _____
Télé-université 4635, avenue Christophe-Colomb Suite 0087 Montréal, QC H2J 4C2	
ou Télé-université 214, avenue Saint-Sacrement Québec, QC G1N 4M6	
Université du Québec Télé-université Institut de formation à distance	

VOILÀ LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ!

la Baie

La
COURSE
aux
PRIX
de
JANVIER

Encore
4 chances
de gagner
\$500

de marchandises la Baie
de votre choix!

Obtenez les règlements de ce concours au bureau de crédit de tout magasin la Baie.



• Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
• Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
• Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

LISEZ LE GUIDE OFFICIEL
DU SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS
DANS LA PRESSE DU SAMEDI 4 FÉVRIER 1984

la presse

100 ans